

L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE VOLTAIRE



ACTIVITES PROPOSEES

HANDBALL : lundi 17h00-18h30 / mercredi 13h30-15h (filles au Gymnase M.Dupont et garçons au gymnase S.Faure)

ATHLETISME : mercredi de 13h à 15h30 au plateau.

NATATION : mercredi de 13h-14h ou 14-15h à la piscine de Saint Florent/Cher.

BADMINTON : mardi - jeudi de 17h à 18h30 au gymnase S.Faure.

CROSS : activité saisonnière d'octobre à décembre (se renseigner auprès des professeurs d'EPS).

Charte du licencié UNSS

Adhérer à l'association sportive, c'est s'engager à :

- faire preuve d'un véritable **esprit sportif** en respectant les règles, les adversaires, les arbitres...
- adopter un **comportement de citoyen** responsable vis-à-vis des différentes personnes présentes (spectateurs, gardiens, chauffeurs, professeurs...), du matériel et des installations.
- se montrer **assidu** et **punctuel** aux entraînements et aux compétitions.
- **respecter les consignes** données par le professeur ou l'accompagnateur.

Le non-respect de cette charte pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'association sportive.

Nom :	Prénom :	Classe :
Date de naissance :	Téléphone :	
Adresse :		

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère, tuteur, représentant légal (1)

- autorise (2) à participer aux activités de l'association sportive du collège Voltaire.
- déclare avoir pris connaissance de la charte du licencié UNSS.
- assure sa participation à toutes les compétitions dans lesquelles il (elle) sera engagé(e).

Les compétitions ont lieu le mercredi.

- autorise le professeur responsable ou l'accompagnement, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale.

Fait à, le

(1) rayer la mention inutile

signature

(2) Indiquer le nom et prénom du licencié

► **PRIX DE LA LICENCE : 15 Euros(ou 1 euro en liquide sur présentation de l'attestation d'allocation de rentrée scolaire –ARS)**

Etablir un chèque à l'ordre de :

AS collège Voltaire 70596 A La source

► Pour toute information, les élèves consulteront le **PANNEAU D’AFFICHAGE** de l'association sportive qui se trouve sous le préau.

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE EN COMPETITION

Je soussigné (e)

Docteur en médecine, demeurant

certifie avoir examiné

né(e) le.....

et n'avoir constaté, à ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique des sports suivants en compétition :

Ce certificat est valable pour tous les sports non rayés par le médecin.

SPORTS COLLECTIFS	SPORTS DE PLEINE NATURE	SPORTS ATHLETIQUES
Basket-ball Football Handball Rugby Volley-Ball Base Ball Hockey sur glace	Golf Ski alpin Ski nordique Escalade Sports équestres Tir à l'arc Course d'orientation Spéléologie Boules Quilles	Athlétisme Biathlon Haltérophilie Cyclisme Patins à roulettes Cross Triathlon Pentathlon VTT
SPORTS GYMNINIQUES	SPORTS AQUATIQUES	SPORTS D'EXPRESSION
Trampoline Gymnastique Gymnastique Rythmique et Sportive	Aviron Natation Voile Canoé-Kayak Surf Body Board Planche à voile	Danse Techniques de cirque Acrosport
SPORTS DE COMBAT	SPORTS DUELS	AUTRES SPORTS
Boxe Boxe Française Escrime Lutte Judo et disciplines associées	Badminton Tennis de table Tennis Pelote basque Squash	

N.B. : Pour les sports ne figurant pas dans la liste ci-dessus et nécessitant un examen spécial préalable à la délivrance d'une licence (exemple : plongée, vol libre), se référer à la législation en vigueur dans la fédération concernée.

Fait à le

Cachet, signature et observations éventuelles du médecin